[PL] Entrée en vigueur de la loi controversée sur l'Holocauste

IRIS 2018-5:1/26

Sebastian Klein
Institut du droit européen des médias

La loi controversée sur l'Holocauste est entrée en vigueur en Pologne le 1er mars 2018. Selon cette loi, toute déclaration attribuant au « peuple à l'Etat polonais » une coresponsabilité à l'égard des crimes du régime national-socialiste doit être sanctionnée. Alors que le Gouvernement polonais prétend que cette loi vise simplement à sanctionner des propos manifestement mensongers tels que « les camps de la mort polonais », les adversaires de la loi en doutent et craignent, en revanche, que le Gouvernement puisse utiliser cette loi pour faire taire les opposants politiques. Cette loi a été vivement critiquée, notamment, en Israël, où ses détracteurs pensent qu'elle restreint la liberté d'expression des survivants de l'Holocauste. Les relations diplomatiques entre les deux pays se sont dégradées ces dernières semaines en raison de cette loi.

La loi sur l'Holocauste a été programmée de longue date par le parti au pouvoir Prawo i Sprawiedliwość (Droit et justice - PiS) et les premiers projets datent d'il y a plusieurs années. La procédure législative avait d'ores et déjà suscité de sérieux doutes quant à la constitutionnalité de la loi. En fait, le président Andrzej Duda a transmis le projet de loi juste après sa signature à la Cour constitutionnelle polonaise pour examen, en suivant la procédure « follow-up », ce qui posait une première question visant à savoir si la loi devait être appliquée avant même d'être examinée. Tandis que le ministère de la Justice déclarait que la loi était désormais applicable, le Sénat expliquait qu'il fallait attendre la décision de la Cour constitutionnelle avant d'engager toute poursuite. Entretemps, la question de l'application ou non de la loi n'a plus lieu d'être : le 4 mars, des pousuites ont été engagées en vertu de la nouvelle loi contre le journal argentin Pagina 12 pour un article datant de décembre 2017. Cet article traite du massacre de Jedwabne, en 1941, au cours duquel des nazis et des Polonais ont tué au moins 340 Juifs. Des photos de résistants anti-communistes suspectés d'avoir participé au massacre ont été publiées. Il reste à voir comment la Cour constitutionnelle statuera sur la loi et dans quelle mesure cette loi sera appliquée par les tribunaux et le parquet polonais.

Ustawa z dnia 26 stycznia 2018 r. o zmianie ustawy o Instytucie Pamięci Narodowej - Komisji Ścigania Zbrodni przeciwko Narodowi Polskiemu, ustawy o grobach i cmentarzach wojennych, ustawy o muzeach oraz

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025

ustawy o odpowiedzialności podmiotów zbiorowych za czyny zabronione pod groźbą karyasd

http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180000369

Loi du 26 janvier 2018 modifiant la loi sur l'Institut du souvenir national - Commission de poursuite des crimes contre la nation polonaise, la loi sur les tombes et cimetières de guerre, la loi sur les musées et la loi sur la responsabilité des entités collectives pour les infractions interdites

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025